

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiant.e-s **des universités publiques du Burkina Faso**, que l'Etat burkinabè offre **des bourses intermédiaires au titre de l'année académique 2019-2020.**

Le nombre de bourses disponibles est de deux cent soixante huit (268.)

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses nationales sont attribuées dans les limites fixées par le décret n°2017-1246/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MFPTPS/MJFIP/MAECBE portant définition des divers régimes d'aides, de bourses d'études et de stages et fixation de leurs modalités de contingentement, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- 1- être de nationalité burkinabè ;
- 2- avoir au moins une moyenne générale de **12.50/20** aux examens de fin d'année ;
- 3- n'avoir pas redoublé plus d'une fois dans son cycle ;
- 4- être dans la limite d'âge pour les niveaux de formation suivants :
 - **Cycle Licence**
 - 23 ans au plus pour la 2^{ème} année,
 - 25 ans au plus pour la 3^{ème} année.
 - **Cycle d'ingénieur**
 - 27 ans au plus pour la 2^{ème} année,
 - 28 ans au plus pour la 3^{ème} année.

- **Cas spécifique de la médecine, pharmacie et chirurgie dentaire :**
 - 26 ans au plus pour la 4^{ème} année,
 - 27 ans au plus pour la 5^{ème} année,
 - 28 ans au plus pour la 6^{ème} année.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

- une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- une fiche technique dûment remplie (à retirer au CIOSPB) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la dernière année académique ;
- une photocopie de l'attestation d'inscription ou de préinscription délivrée par les personnes habilitées à le faire de la nouvelle année académique ;
- un curriculum vitae.

Les dossiers de candidature sont recevables au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261 Avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou du **25 mai au 05 juin 2020 à 14 h00.**

NB. :

- ***Tout dossier incomplet est irrecevable ;***
- ***Chaque étudiant-e doit respecter les mesures barrières édictées par le ministère de la santé (le lavage des mains, le port obligatoire de masque, etc.)***

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Mahamadou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques